Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_07_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 14
Représentés par pouvoir : 0
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr LOYAU-TULASNE Christophe, Maire. La séance a été publique.

Présents au début de séance : Mr LOYAU-TULASNE Christophe (Maire), Mr BERTRAND Jacky (1er Adjoint), Mr EMAILLE Gilles (2ème Adjoint), Mr MENDEZ Patrick (3ème Adjoint), Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme DEPAUL Valérie, Mme DORANGE Annie, Mme FAIRIER Emilie, Mr GUILMET Patrick, Mme NAULEAU Marie-Anne, Mr ROCHEREAU Sébastien, Mme SALGUEIRO Audrey, Mme SAUNIER Françoise et Mme YVELIN Carole, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer, Monsieur LOYAU-TULASNE ouvre la séance à 19H10.

A été nommé secrétaire de séance : Mme SAUNIER Françoise

Délibération n°2026/07 : Adhésion au CAUE 37 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Indre-et-Loire)
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Indre-et-Loire, est un outil public d'ingénierie chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Opérationnel depuis le 1er octobre 2010, le CAUE 37 a été créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en application de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

D'intérêt public, ses 4 missions historiques sont : conseiller, former, informer et sensibiliser.

Conseiller :
- les maîtres d'ouvrage publics et privés dans leurs démarches de construction et d'aménagement, tant sur les aspects qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement que sur les démarches administratives et le choix de professionnels compétents,
- les particuliers, lors de permanences décentralisées sur tout le territoire départemental, dans le cadre de projets de constructions neuves, d'extensions, de réhabilitations, de rénovations ou d'aménagements paysagers,
- les collectivités locales en matière de bâti (gymnase, mairie, salle des fêtes, logement, commerce...) d'espaces publics (place, parking...), de paysage, d'urbanisme et d'environnement,

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_07_DELIB-DE

Former :
- les élus à la connaissance des territoires et de leur évolution,
- les professionnels et les acteurs du cadre de vie, par des journées thématiques et des programmes adaptés
- les enseignants quisouhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et des paysages dans leur projet pédagogique

Informer et sensibiliser :
Tous les publics à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages par le biais d'actions culturelles telles que visites, conférences, expositions, débats...

Le conseil d'administration de l'association est composé d'élus locaux, de professionnels et de responsables de services de l'État.

L'équipe est composée d'architectes, d'un architecte du patrimoine, d'un urbaniste, d,un paysagiste et d,une graphiste - responsable de communication et des projets événementiels. Le CAUE 37 coopère avec divers partenaires techniques dans le domaine de l'environnement, du patrimoine et du logement, afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.e et d'apporter une réponse globale.

L'adhésion au CAUE 37 est gratuite.

Décision
Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer à un tel organisme d'assistance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide d'adhérer à titre gracieux au CAUE 37 à compter du 1er mars 2026, pour une durée d'un an renouvelable tacitement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Christophe LOYAU-TULASNE

La Secrétaire de séance

Françoise SAUNIER